

"Europe ou Eurafrique ?" dans Le Phare dimanche (17 mars 1957)

Légende: Le 17 mars 1957, Maurice Masoin, professeur d'économie à l'Université catholique de Louvain (UCL), décrit dans l'hebdomadaire bruxellois Le Phare dimanche les enjeux du régime d'association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à la Communauté économique européenne (CEE) en mettant notamment l'accent sur la situation particulière du Congo belge.

Source: Le Phare dimanche. 17.03.1957, n° 585. Bruxelles. "Europe ou Eurafrique ?", auteur:Masoin, Maurice , p. 13.

Copyright: (c) Le Phare Dimanche
Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.
Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.
Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:
http://www.cvce.eu/obj/europe_ou_eurafrique_dans_le_phare_dimanche_17_mars_1957-fr-bf43b6d0-6437-413b-a7ce-886762f7c74f.html

Date de dernière mise à jour: 01/03/2017



Europe ou Eurafrrique ?

par Maurice Masoin

Nous en avons déjà entretenu nos lecteurs. Mais il faut y revenir, car des faits nouveaux sont intervenus depuis notre dernier article sur le sujet.

La conférence des ministres qui s'est tenue à Paris à la fin du mois dernier a, en effet, précisé les termes de la collaboration qui s'établira entre les six pays de la Communauté et les territoires dépendants.

Les trois principes

Et tout d'abord, il faut bien se placer dans l'esprit de la convention : celle-ci n'est pas conclue pour l'avantage de l'Europe, mais dans celui de ses territoires dépendants. L'Europe a assumé des responsabilités vis-à-vis de ces territoires. Elle ne détient sur eux des pouvoirs qu'en fonction de ses devoirs. Nous devons bien nous mettre en tête cette double vérité, car à la négliger nous pourrions nous préparer à de durs réveils et à de pénibles déceptions.

Verbiage ! diront les esprits dits réalistes. Les réalistes ne sont pas ceux qu'on pense. Ils ne sont pas ceux qui disent : « Par le génie de Léopold II et par les sacrifices de nos pionniers nous avons la chance d'avoir le Congo et encore le Ruanda-Urundi. Bénis soient les dieux ! Tirons de ces « colonies » ce que nous pouvons tant que nous en disposons. Dans quelques générations ou même plus tôt, elles nous échapperont. Qu'à ce moment tout au moins tous nos capitaux soient amortis après nous avoir procuré entretemps de plantureux dividendes ! »

Mauvais calculs en même temps que sinistre spéculation.

Il est bien vrai que le génie de Léopold II et le sacrifice de nos pionniers nous ont valu cette place que nous occupons au cœur de l'Afrique et que d'autres génies et d'autres sacrifices ont valu à la France cette couronne de territoires qui composent l'Union française. Mais la Belgique et la France et d'autres n'ont de chance de conserver leur place dans ces pays que dans la mesure où elles en assureront le développement économique et social et l'épanouissement politique et spirituel, et elles ne peuvent en assurer ce développement et cet épanouissement que dans la mesure où dans tout leur comportement vis-à-vis de ces territoires, elles poursuivent l'avantage de ceux-ci et non pas leur intérêt égoïste propre. C'est par ce vaste détour que l'Europe et l'Afrique pourront un jour constituer une véritable Eurafrrique et qu'elles éviteront de se dresser tôt ou tard l'une contre l'autre en continents ennemis. Le plus pur des réalismes exige à ce stade la charité et non pas l'égoïsme.

Long préambule pour expliquer ce qui forme l'article premier de la convention : « Le but de l'association est la promotion du développement économique et social des pays et territoires associés et l'établissement de relations économiques étroites entre eux et la Communauté économique européenne dans son ensemble ».

C'est dans cette optique non pas européenne, mais africaine qu'il faut se placer pour juger des trois principes de base de l'association :

« L'association poursuit les objectifs ci-après :

« 1. Les États membres appliquent à leurs échanges commerciaux avec les pays et territoires associés, le régime qu'ils s'accordent entre eux en vertu du traité.

« 2. Chaque pays ou territoire associé à ses échanges commerciaux avec les États membres et les autres pays et territoires associés, le même régime qu'il applique à l'État européen avec lequel il entretient des relations particulières.

« 3. Les États membres contribuent dans les pays et territoires associés aux investissements que demande le

développement progressif de ces pays et territoires»

Trois principes dont chacun est avantageux aux territoires d'outre-mer, mais qui doivent être pris ensemble comme un tout, car ils sont solidaires.

L'Europe ouverte à l'Afrique

Les pays européens se ménageront entre eux un régime douanier préférentiel qui ira jusqu'à l'élimination de toutes les restrictions à leurs échanges réciproques. Ils s'engagent à faire bénéficier les territoires dépendants des avantages de cette libération. Cette disposition est nettement favorable aux TOM puisqu'ils trouveront désormais dans toute l'Europe un marché prêt à recevoir tous leurs produits minéraux, végétaux, voire industriels sans restriction ni obstacle.

Nous avouons humblement ne pas apercevoir les raisons des objections que cette disposition a pu soulever dans certains milieux. Qu'elle puisse gêner la viticulture italienne parce que les vins d'Afrique du Nord pourront concurrencer les vins du Piémont ou de la Campanie. Soit. Mais nous ne voyons guère de cas de la concurrence que les produits africains pourraient faire aux produits belges. Que si, par ailleurs, notre industrie transformatrice peut se procurer les matières premières africaines à des conditions plus avantageuses que les matières premières étrangères à l'Eurafrrique, ce ne peut être qu'un avantage. Il n'en serait autrement que si prétexte était pris de cette liaison pour élever d'autant le tarif douanier commun appliqué à ces dernières. Mais que les objections s'en prennent dans ce cas au protectionnisme que consacrerait le tarif douanier européen, mais non pas à la libération des apports des produits africains.

Et si certains craignent que les avantages douaniers dont ils bénéficieront en Europe détournent les produits du Congo des marchés anglo-saxons, pour les orienter vers l'Europe, ils se trompent. L'Afrique conservera le choix de ses marchés, Une chose sera changée : elle profitera en Europe de conditions plus avantageuses qu'ailleurs. C'est tout. Et si ceci est indifférent à des produits « forts » comme les métaux, ce peut être extrêmement intéressant pour des produits « faibles » comme les produits agricoles.

L'Afrique ouverte à l'Europe

Les territoires dépendants devront dorénavant faire aux Six le régime douanier le plus favorable qu'ils ménagent à leur métropole. Disons-le de suite : ceci ne modifie absolument rien en ce qui concerne le Congo belge puisque celui-ci ne peut, dès à présent, de par le traité de Saint-Germain-en-Laye, faire aucune discrimination dans son régime douanier entre la Belgique et aucun autre pays. De ce point de vue le Congo belge est en dehors du problème.

Par contre, celui-ci concerne essentiellement et éminemment les territoires de l'Union française. L'Union française est aujourd'hui un territoire réservé à la France : les deux tiers de ses importations proviennent de la métropole; et un peu plus de 10 % seulement des autres pays de la Communauté européenne. C'est à ce point de vue que la situation va se trouver profondément transformée, puisque dorénavant ces pays seront placés sur le même pied de concurrence que la France vis-à-vis de l'Union française.

Il y a là un marché de cent vingt-cinq milliards de francs belges qui s'ouvre à nous comme à l'Allemagne, à l'Italie, aux Pays-Bas, au Luxembourg. Les plus avisés d'entre nos industriels prendront l'avion de Dakar plutôt que de se lamenter dans leur province.

Et ceci est aussi profitable aux territoires français qu'à l'Europe, car ils se trouveront dorénavant devant la possibilité d'un choix dans lequel les considérations de prix et de qualité retrouveront dorénavant toute leur valeur.

Mais il faut naturellement se demander : comment et pourquoi la France a-t-elle fait le sacrifice de la position quasi monopolistique qu'elle occupait au sein de l'Union française ? Ce ne peut évidemment être pour faire plaisir aux industriels d'outre-Rhin ni d'outre-Moerdijck ni même à ceux d'outre-Meuse, aussi sympathiques que puissent être les « petits amis belges ». C'est parce qu'elle se sent incapable de subvenir à

elle seule aux charges du développement économique et social de ce vaste Empire et qu'elle cherche en ce domaine des alliés qui soient aussi des soutiens financiers.

Et nous voici au point délicat du problème.

L'Europe banquier de l'Afrique

Il a donc été admis – avec combien de réticences de la part de l'Allemagne et des Pays-Bas qui se félicitaient « d'être dégagés des charges de financement de territoires sous-développés » - qu'il serait créé, pour une période d'essai de cinq ans, un fonds de 581,25 millions de dollars, c'est-à-dire d'un peu plus de 29 milliards de francs belges, auquel l'Allemagne et la France apporteront chacune 10 milliards de francs, la Belgique et les Pays-Bas 3,5 milliards de francs, l'Italie 2 milliards et le Luxembourg 625 millions de francs.

Ce geste vaut-il la peine ?

La réponse que l'on donnera à cette question dépendra de cette autre : peut-on, oui ou non, faire l'Eurafrrique ? Estime-t-on, oui ou non, que cette association qui s'établira sur le plan commercial et économique entre l'Afrique et l'Europe doit avoir ce prolongement sur le plan financier ? Et cette contribution aux investissements d'Afrique trouve-t-elle, oui ou non, une ample contrepartie dans les avantages économiques et commerciaux de cette association ?

A chacun de répondre pour son compte à cette question. Pour nous, la réponse est claire.

Le Congo recevra de ce fonds 1,5 milliard. Nous regrettons que ce ne soit pas non plus. Ce disant, nous ne pensons pas aux 25,5 milliards que recevra l'Union française, ni aux 250 millions que recevra la Somalie italienne, mais bien plutôt aux 7 milliards que recevront les Pays-Bas pour les besoins du Surinam. On se demande bien ce qu'ils en feront ! Car le Congo belge éprouve un besoin de capitaux qui va grandissant avec le développement de son économie. Les investissements publics y sont au rythme de 6,5 milliards de francs par an et les investissements privés au rythme de 8,5 milliards, et ce ne sont là que des débuts.

Des possibilités de collaboration internationale y sont ouvertes, par exemple pour la mise en valeur du site d'Inga en relation avec la création d'une usine d'aluminium en territoire français. Mais ceci est l'avenir...

Dans le présent, il s'agit d'opter : Eurafrrique ou Europe ?